

Des efforts constants : vérification et maintien de la paix

Il est malheureusement vrai que les accords de contrôle des armements ne peuvent être négociés sur la seule base de la confiance. Les armes sont aujourd'hui si complexes que, pour être valables et durables, ces accords doivent comporter des dispositions qui en garantissent l'observation et qui renforcent la confiance dans la validité et l'intégrité d'un traité. Et comme ces accords influent directement sur la sécurité des pays signataires, il est essentiel de prévoir des mesures de vérification efficaces.

Or, si les négociations sur le contrôle de armements et le désarmement achoppent, c'est parce que les divers pays ne parviennent pas à s'entendre sur des normes et des méthodes communes pour vérifier l'observation des accords.

Voici quelques années, le Canada est parvenu à la conclusion que la vérification était l'élément central de toute négociation valable et, peut-être bien, le principal déterminant de progrès concrets dans le domaine du contrôle des armements et du désarmement dans les années 80.

Les efforts conjugués du ministère des Affaires extérieures et du ministère de la Défense nationale ont abouti à la production de trois études, qui ont par la suite été présentées à la Conférence sur le désarmement (CD) à Genève, en 1980 et 1981. Par la qualité et la minutie de ces études, le Canada a acquis ses lettres de créance et s'est fait dans le monde la réputation d'un pays sérieusement engagé dans ce dossier complexe et capital. En 1983, on a créé au ministère des Affaires extérieures une section de la vérification et de la recherche, chargée exclusivement d'étudier tous les aspects de la vérification du contrôle des armements et dont le budget s'établit actuellement à un million de dollars.